

2024/
SLO



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2024

Date de convocation

14 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

14 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Virginie MELKI, conseillère municipale, avait donné procuration à Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Présents.....28

Votants.....33

N° DEL-24-07

Objet

**Modification du
régime indemnitaire
tenant compte des
Fonctions, des
Sujétions, de
l'Expertise et de
l'Engagement
Professionnel
(RIFSEEP) pour y
inclure la filière
culturelle -
catégories A, B et
C**

Secrétaire de séance : Mathilde BARBIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL-20-38 en date du 13 octobre 2020 instituant le régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du collège employeur et du collège salarié du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2023 relatif à la modification du RIFSEEP pour les adjoints territoriaux du patrimoine ;

Considérant la nécessité d'ajouter le cadre d'emplois de la filière culturelle au tableau du RIFSEEP ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de modifier comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP concernant cadre d'emploi de la filière culturelle – catégories A, B et C ;

CATEGORIE A

Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

Le cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine est réparti en 4 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Montants annuels plafond	
		I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 1	Direction d'une structure	46 920	8 280
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure	40 290	7 110
Groupe 3	Chef de service avec encadrement de proximité, d'usagers	34 450	6 080
Groupe 4	Chef de service sans encadrement, expertise, chargé de missions	31 450	5 550

Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques

Le cadre d'emploi des conservateurs territoriaux de bibliothèques est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Montants annuels plafond	
		I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 1	Chef de service	34 000	6 000
Groupe 2	Adjoint au chef de service	31 450	5 550
Groupe 3	Expertise	29 750	5 250

Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires territoriaux

Le cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Montants annuels plafond	
		I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 1	Responsable	29 750	5 250
Groupe 2	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	27 200	4 800

CATEGORIE B**Cadre d'emplois d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Le cadre d'emploi d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupes fonctions		Montants annuels plafond	
		I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 1	Responsable d'un service, niveau d'expertise supérieur	16 720	2 280
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	14 960	2 040

CATEGORIE C**Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine**

Le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :



Groupes fonctions		Montants annuels plafond	
		I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'utilisateur, sujétions, qualification	11 340	1 260
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800	1 200

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance
Mathilde BARBIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 05/04/2024.....
Document exécutoire à compter du 05/04/2024